

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Marcoule-Des-contrôles-declares-faits>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Marcoule : Des contrôles déclarés faits et conformes alors qu'ils n'ont jamais été réalisés**

25 octobre 2019

France : CEA Marcoule : Des contrôles déclarés faits et conformes alors qu'ils n'ont jamais été réalisés

Dans l'installation Atalante du CEA sur le site de Marcoule (Gard), le bon fonctionnement de plusieurs équipements qui servent à surveiller la radioactivité ambiante dans les locaux n'a pas été vérifié. Certains de ces contrôles périodiques obligatoires ont pourtant été enregistrés comme réalisés et les équipements déclarés conformes.

Surveiller la radioactivité dans l'air des bâtiments est non seulement légalement imposé, mais est aussi une des bases de la protection des travailleurs et de l'environnement. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives a déclaré l'évènement comme significatif au niveau 1 de l'échelle INES [1] le 24 octobre 2019, car l'exploitant vient de le découvrir, mais les faits remontent au mois de février. **Les contrôles qui devaient être faits sur plusieurs filtres d'appareils de prélèvement atmosphérique n'ont pas été réalisés, et 13 balises de surveillance réparties dans l'installation n'ont pas non plus été contrôlées. Ces balises, qui servent à donner l'alerte en cas de montée de radioactivité dans les locaux, ont pourtant été déclarées comme vérifiées et conformes.** Si le communiqué de l'exploitant passe sous silence des détails d'importance (comme le fait que 13 balises de surveillance en temps réel ont été enregistrées comme vérifiées et conformes), l'Autorité de sûreté nucléaire indique que des vérifications sont en cours afin de vérifier que les autres contrôles périodiques programmés ont bien été faits. L'exploitant doit aussi "déterminer les causes profondes de cet évènement", à savoir : **comment a-t-il été possible que des contrôles obligatoires d'appareil essentiels à la protection des travailleurs et de l'environnement ne soient pas faits et/ou falsifiés ?**

Ce que dit le CEA :

Écart dans la réalisation de contrôles et essais périodiques de certains équipements de radioprotection de l'installation ATALANTE du CEA Marcoule

Le 25/10/2019

A l'occasion de vérifications menées le 22 octobre 2019 par les équipes du CEA sur l'installation ATALANTE, il a été constaté l'**absence de réalisation de contrôles et essais périodiques au niveau de certains équipements de radioprotection situés dans des locaux** à l'intérieur de l'installation.

Un **contrôle trimestriel de bon fonctionnement de balises de surveillance** [2] ainsi que trois **mesures hebdomadaires de filtres de prélèvements** [3] **n'ont pas été réalisés comme normalement prévu.**

Les vérifications menées à posteriori sur ces équipements ont cependant permis de s'assurer de l'**absence de toute anomalie radiologique** au niveau des locaux concernés. Cet écart n'a eu, par ailleurs, aucune conséquence sur le personnel et l'environnement.

Le CEA a déclaré cet écart à l'Autorité de sûreté nucléaire, et a proposé son classement au niveau 1 INES [4] des événements nucléaires, compte tenu du non-respect des procédures de contrôle et essais périodiques.

marcoule.cea.fr/Marcoule/Documents/Communiqu%C3%A9s%20de%20Presse/25%2010%202019%20-%20Communiqu%C3%A9%20de%20Presse%20du%20CEA%20Marcoule.pdf

Ce que dit l'ASN :

Non réalisation de contrôles périodiques de balises de radioprotection

Le 28/10/2019

ATelier Alpha et Laboratoires d'Analyses des Transuraniens et d'Études de retraitement (Atalante) - Laboratoire de recherche et de développement et étude de production des actinides - CEA

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le 24 octobre 2019, de la non-réalisation de contrôles périodiques sur certaines balises de radioprotection de l'INB Atalante.

Le CEA a constaté, lors de vérifications internes, l'**absence de réalisation effective des contrôles trimestriels de bon fonctionnement de 13 balises de surveillance atmosphérique de différents locaux de l'INB Atalante.** Ces contrôles, qui étaient programmés, étaient **mentionnés réalisés et conformes** le 28 février 2019 dans le cahier d'enregistrement des contrôles de l'installation. **Or ces contrôles n'ont pas été réalisés. De plus, certains contrôles des filtres des appareils de prélèvement atmosphérique dans les locaux, programmés de manière hebdomadaire, n'ont également pas été réalisés à cette date.**

Ces équipements contribuent à la surveillance de la propreté radiologique de l'installation. Leur contrôle doit être réalisé périodiquement conformément au référentiel de sûreté applicable à l'installation.

Les investigations réalisées par le CEA à la suite de cet événement n'ont mis en évidence **aucune anomalie de fonctionnement** de ces appareils. En outre, les dispositifs d'auto-test des balises, les contrôles radiologiques surfaciques effectués dans les locaux et les contrôles radiologiques vestimentaires et corporels du personnel effectués à chaque entrée et sortie de ces locaux attestent de la propreté radiologique de l'installation dans la période suivant la non-réalisation des contrôles.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les personnes et l'environnement. Toutefois, **compte**

tenu du non-respect de procédures de contrôle périodique de dispositifs de surveillance radiologique, il est classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité)

Le CEA poursuit ses investigations pour vérifier l'effectivité des autres contrôles périodiques programmés et déterminer les causes profondes de cet événement. Les conséquences de ce non-respect de procédure seront évaluées par l'exploitant en fonction des résultats de cette vérification.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-contrôle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-realisation-de-contrôles-periodiques-de-balises-de-radioprotection>

Notes

[1] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](https://www.asn.fr/Lexique/I/INES) - <https://www.asn.fr/Lexique/I/INES>

[2] Les balises de surveillance sont des automates destinés à détecter et à signaler en temps réel l'éventuelle présence anormale de radioéléments dans l'atmosphère d'un local d'une installation nucléaire.

[3] Les filtres de prélèvements sont des filtres destinés à recueillir des échantillons (par aspiration continue de l'air d'un local) qui sont ensuite analysés. Ils permettent ainsi de détecter l'éventuelle présence anormale de radioéléments dans l'atmosphère de ce local.

[4] Échelle internationale de classement des événements nucléaires. Elle compte 8 niveaux gradués de 0 à 7.